



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 février 2024
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE
Rte de Menetou Salon

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement, par l'entreprise SARL BIARDEAU, 79000 NIORT les 13.14. et 15 février 2024, au 18 Rte de Menetou Salon
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SARL BIARDEAU, 79000 NIORT les 13.14. et 15 février 2024, devant le 18 Rte de Menetou Salon.

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20240205-2024_02_11ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

diffusé sur le site de la collectivité le 05.02.2024

Le Maire,

Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 05.02.2024